PLU intercommunal

Réunion publique Saignes

1 juin 2023

Sumène Artense COMMUNAUTÉ

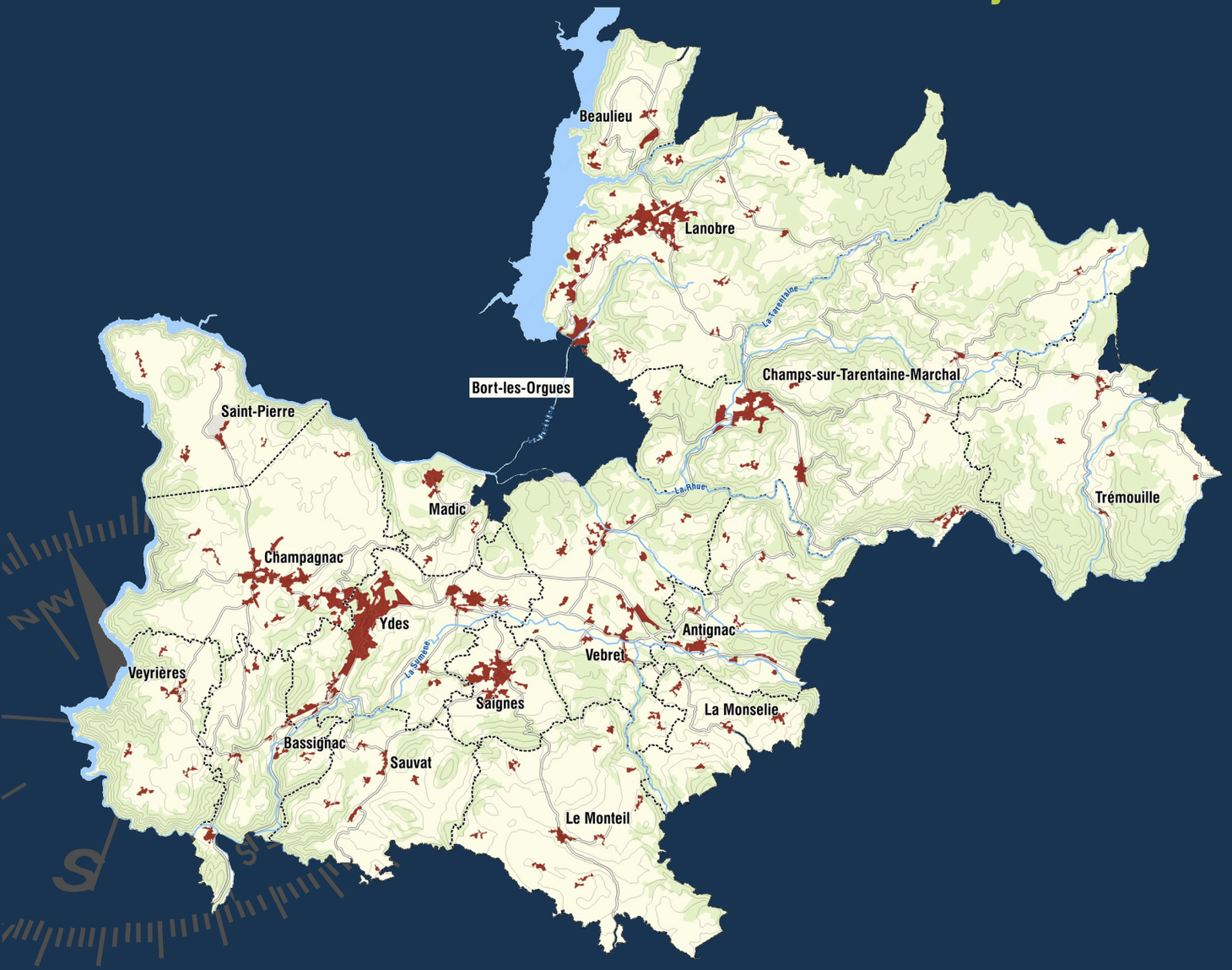

Le PADD :

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Le PADD du PLUi

Les documents du PLUi

Rapport de présentation

- état des lieux / diagnostic
- justification des choix
- incidences sur l'environnement

Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Règlement : partie écrite, partie graphique (zonage)

Annexes

Résumé non technique

Le PADD du PLUi

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

- ✔ Document simple et concis
- ✔ Pédagogique
- ✔ Illustré
- ✔ Non opposable

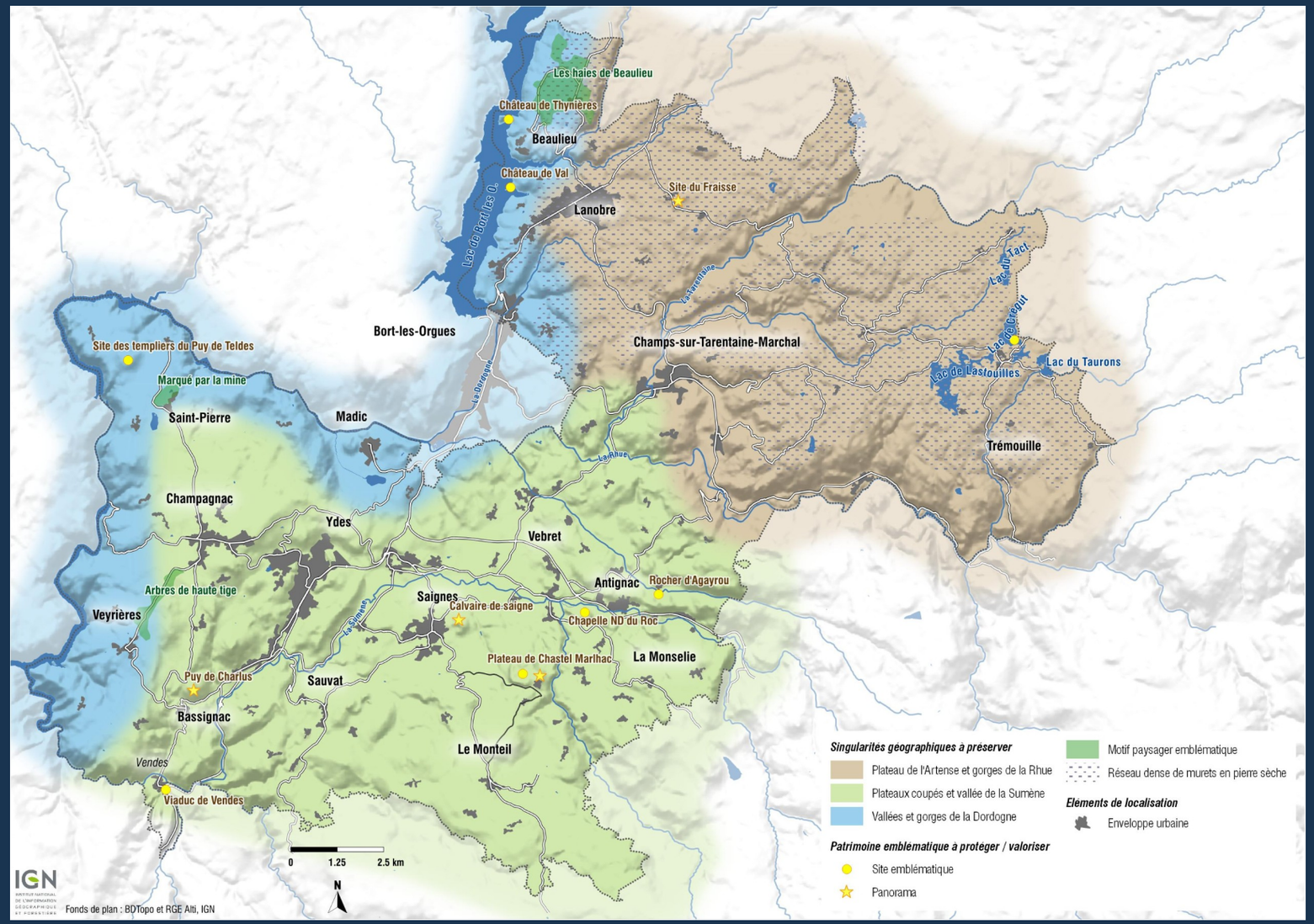

Le PADD du PLUi

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

- ✔ Document simple et concis
- ✔ Pédagogique
- ✔ Illustré
- ✔ Non opposable

L'agglomération d'Ydes dans la vallée où la Sumène s'encaisse

Le château de Val, monument phare autour du lac de Bort (Lanobre)

Bâtiment agricole de qualité au Monteil

Lac de la Crégut : autre motif paysager emblématique de l'Artense avec les vastes forêts en arrière plan (Trémouille)

Le PADD du PLUi

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

- ✔ Document simple et concis
- ✔ Pédagogique
- ✔ Illustré
- ✔ Non opposable

Il décrit les orientations générales d'urbanisme et d'aménagement

La **lutte contre l'étalement urbain**

Une utilisation économe des espaces naturels, la **préservation des espaces agricoles et forestiers**

La sauvegarde des ensembles urbains et la **protection du patrimoine culturel**

Les besoins en matière de **mobilité** et la diminution des obligations de déplacements motorisés

La **qualité urbaine, architecturale et paysagère**, dont les entrées de ville

La **diversité des fonctions** et la **mixité sociale**

La **sécurité**, la **salubrité publiques** et la prévention des **risques**

La protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol... la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques

La **lutte contre l'artificialisation des sols**, avec un objectif d'absence d'artificialisation nette à terme

La lutte contre le **changement climatique et l'adaptation** à ce changement

La promotion du principe de **conception universelle** pour une société inclusive vis-à-vis des personnes en situation de handicap

Le PADD du PLUi

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

- ✔ Document simple et concis
- ✔ Pédagogique
- ✔ Illustré
- ✔ Non opposable

Il décrit les orientations générales d'urbanisme et d'aménagement

I. Un territoire des proximités et des solidarités

II. Le territoire du bien-vivre : la qualité du cadre de vie comme projet de développement

III. Un territoire qui structure son développement

Le PADD du PLUi

Orientations générales

Un territoire des proximités et des solidarités

- ✔ Une démographie positive organisée
- ✔ Faciliter les parcours résidentiels
- ✔ Répondre aux besoins des habitants et des touristes
- ✔ Faciliter et sécuriser les déplacements à pied et à vélo

Accès aux logements, aux services, à l'emploi et déplacements

Le PADD du PLUi

Orientations générales

La qualité du cadre de vie comme projet de développement

- ✔ Améliorer la qualité des logements
- ✔ Préserver et valoriser l'environnement
- ✔ Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti / protéger les paysages
- ✔ Favoriser le bon voisinage entre agriculture et fonctions urbaine
- ✔ Une agriculture de qualité pour tous
- ✔ Réduire les impacts de l'usage de la voiture sur l'environnement
- ✔ Limiter les risques et les nuisances

Qualité des logements, du cadre de vie et des relations sociales

Le PADD du PLUi

Orientations générales

Un territoire qui structure son développement

- ✔ Mettre en place une politique foncière respectueuse de l'environnement et valorisante
- ✔ Un développement économique tirant parti du cadre rural
- ✔ Assurer un développement coordonné de l'offre d'équipements culturels et sportifs
- ✔ Favoriser le développement des énergies renouvelables, lutter contre le changement climatique et s'y adapter

Gestion du foncier, des équipements, des ressources

La suite du PLUi

SumèneArtense COMMUNAUTÉ

DIAGNOSTIC TERRITORIAL	PADD	RÈGLES ÉCRITES ET GRAPHIQUES	JUSTIFICATIONS ET INCIDENCES	ARRÊT ET ENQUÊTE PUBLIQUE	APPROBATION
jan. / mars	mai / mars	avr. / déc.	janv. / juin	juil. / déc.	jan. / fev.

2020 2021 2022 2023 2024 2025

Etat initial

Pourquoi

Quoi, où, comment

C'est justifié
L'impact est réduit

Le PADD du PLUi

Rapport de présentation

- **état des lieux / diagnostic**
- justification des choix
- incidences sur l'environnement

Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Règlement : partie écrite, partie graphique (zonage)

Annexes

Résumé non technique

https://www.sumene-artense.com/plan-local-d-urbanisme-intercommunal-de-sumene-artense_fr.html